

2008: SB 30

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants du secteur des affaires et des finances

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

DATE : Le 24 octobre 2008

OBJET : Ententes de financement à long terme par l'Office ontarien de financement (OOF) pour les projets d'immobilisations financés par les NPE

Pour faire suite à la note de service 2008 : SB 29 intitulée Ententes de financement à long terme pour les projets d'immobilisations, cette note de service fournit des informations supplémentaires au sujet des ententes de financement à long terme par l'Office ontarien de financement (OOF) pour les projets en immobilisation financés par les nouvelles places élèves (NPE).

Ceci reflète l'engagement continu pris par le Ministère de collaborer avec les conseils scolaires et l'Office ontarien de financement (OOF), afin d'offrir un outil efficace de financement à long terme des immobilisations scolaires. Ce système de financement réduira le coût de financement des projets d'immobilisations, et aiderait tous les conseils scolaires, à utiliser de façon optimale leurs fonds d'immobilisations. Par ailleurs, la normalisation de la demande de prêt et du processus administratif, simplifiera les demandes d'emprunts par les conseils scolaires.

Tel qu'indiqué dans **2008 : SB 12**, le Ministère devra fournir à l'OOF l'assurance que les conseils sont en mesure de rencontrer les obligations engendrées par le financement à long terme de nouvelles places élèves. Cette assurance proviendra de l'analyse et de l'approbation des modèles d'analyse financière des immobilisations des conseils. De plus, les conseils devront soumettre les renseignements au sujet des projets d'immobilisation financés de façon non permanente en vertu de la Subvention pour les NPE, qui sont candidat au financement à long terme de l'OOF (ces projets doivent être supportés par les informations contenues dans le modèle d'analyse financière des immobilisations).

Un nombre restreint de conseils scolaires ont indiqué leur intérêt à effectuer le transfert de leur dette financés de façon non permanente en vertu de la Subvention pour les NPE en financement long terme le plus tôt possible. Afin de faciliter ce transfert le plus tôt possible, l'OOF est en train de prévoir un financement à long terme sous forme d'obligations non garanties d'ici à la fin novembre 2008. Bien que l'échéancier pour cette première vague de

transition soit très court, soyez assuré que les conseils scolaires auront l'opportunité, au cours des prochains mois, tel qu'en février 2009 lors du financement à long terme de tous les projets en immobilisation, de transférer le financement des NPE vers l'OOF. Il faut cependant rappeler que seulement les coûts associés aux projets complétés ou à toutes fins pratiques complétés, seront considérés pour le financement à long terme de l'OOF.

Les conseils scolaires souhaitant faire partie du processus de transition de novembre 2008 vers l'OOF doivent en faire part à Paul Bloye par courriel à : paul.bloye@ontario.ca, en soumettant les informations suivantes au plus tard le 3 novembre 2008 :

- La personne-ressource principale pour l'initiative de financement à long terme;
- Les informations bancaires - Sont-elles les mêmes que pour les emprunts précédents ou en avez-vous de nouvelles?;
- Le nom de l'école/du projet incluant le numéro SIIS;
- La description du projet;
- Les dates d'appel d'offre, de début et d'achèvement du projet;
- Le coût total du projet et les sources de financement (NPE, ect.);
- Le montant devant être financé à long terme.

Un gabarit en format Excel a été annexé à cette note de service, comportant les renseignements mentionnés ci-dessus.

Les conseils scolaires intéressés à transférer une dette de NPE financée de façon non permanente vers l'OOF, ne pouvant pas rencontrer l'échéancier de novembre 2008, sont encouragés à soumettre les informations mentionnées ci-dessus le plus tôt possible en indiquant :

- La date (mois/année) à laquelle le conseil scolaire sera prêt à effectuer le transfert (En d'autres mots : quand le conseil scolaire sera-t-il prêt pour le financement à long terme de l'OOF?)

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Paul Bloye
Ministère de l'Éducation
416-325-8589
paul.bloye@Ontario.ca

Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

Cc : Susan Quinn, OOF
pièce jointe